



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

ANNEE 2024

SOMMAIRE

Table des matières

1	Présentation général du service	3
1.1	Territoire desservi et compétence	3
1.2	Les effectifs du service « Environnement »	3
1.3	Les faits marquants en 2024	4
2	<i>Les différentes collectes et type de déchets</i>	4
2.1	Collecte des ordures ménagères	4
2.1.1	Définition	4
2.1.2	Organisation	4
2.1.3	Les résultats	5
2.1.4	Le traitement	5
2.2	Collecte des emballages ménagers recyclables et journaux-magazines	5
2.2.1	Définition	5
2.2.2	Organisation	5
2.2.3	Résultats	6
2.2.4	Traitement des matériaux	7
2.3	Collecte des emballages en verre	7
2.3.1	Définition	8
2.3.2	Organisation	8
2.3.3	Résultats et traitement	8
2.4	La déchèterie	9
2.4.1	Définition	9
2.4.2	Organisation	9
2.4.3	Accueil des usagers	9
2.4.4	Nombre de passages	10
2.4.5	Recette déchèterie	10
2.4.6	Horaire	11
2.4.7	Déchets et volumes autorisés ou refusés+	11
2.4.8	Les résultats et traitement	12
2.4.9	Convention avec La CC Centre de Dombes	13
3	Communication	13
3.1	Animations grand public	13
3.2	Sensibilisation Spécial élus	14
3.2	Animations scolaires	15
4	Prévention	16
4.1	Compostage domestique	16
4.3	Couches lavables	16
4.4	Broyeurs à végétaux	16
4.5	Campagne de broyage des végétaux chez les particuliers	17
5	Financement du service	17
5.1	Présentation de la méthode <i>compta-coût</i>	17
5.2	Comparaison des ratios kg/hab et évolution	18
5.3	Coût et financement du service public	19
5.4	Hiérarchisation des postes de charges	19
5.5	Répartition en % des coûts aidés selon les flux collectés	20
5.6	Coût HT par étapes techniques	21
5.7	Montant global et détaillé des recettes et des soutiens reçus d'organismes agréés déchets	21
5.8	Evolution du coût aidé tous flux confondus s et	22
5.9	Comparaison des coûts aidés en €/HT/habitant avec les valeurs de référence	23
6	Conclusion	23

INTRODUCTION

En vertu de l'article L.2224-5 du code Général des collectivités et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, le rapport annuel présente un bilan des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) au cours de l'année 2024.

Ce rapport dresse un bilan annuel du fonctionnement de la CCMP : évolution des tonnages issus de la collecte et du traitement des ordures ménagères, des collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire et du fonctionnement de la déchèterie. Ce document présente également le bilan financier, élaborée avec la méthode Comptacoût.

1 Présentation général du service

1.1 Territoire desservi et compétence

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) qui s'étend sur un territoire de 65,56 km², qui compte 25 209 habitants (population total) (municipale : 24 794), dont 20% en habitat vertical, auquel il faut ajouter un tissu commercial et industriel important. Les 6 communes qui la composent sont les suivantes :

BEYNOST	4 877 habitants
MIRIBEL	10 225 habitants
NEYRON	2 538 habitants
SAINT MAURICE DE BEYNOST	4 155 habitants
THIL	1 156 habitants
TRAMOYES	1 843 habitants
TOTAL	24 794 habitants

La CCMP possède la compétence collecte et traitement des déchets et assimilés sur l'ensemble du territoire communautaire. Par conséquent, elle gère :

- La collecte des ordures ménagères et assimilés en porte à porte
- La collecte sélective en porte à porte
- La collecte du verre en apport volontaire
- La dotation et la maintenance des bacs roulants en régie
- La gestion de la déchèterie

1.2 Les effectifs du service « Environnement »

Poste occupé	Nombre de personne	% temps consacré pour le service
Responsable du service Environnement	1	90 %
Animateur prévention tri des déchets	2	1 à 100 % et 1 congé maternité/maladie
Agent technique	1	100 %

1.3 Les faits marquants en 2024

- Arrivée de M Vahé NOVE, animateur, prévention tri des déchets en janvier, contrat de 1 an et Congé maternité pour Mme Alexandra Meyer, puis reprise à 80 %
- Signature d'un marché de performance pour la collecte en porte à porte et tri des emballages :
 - Lot 1 : collecte des ordures ménagères et emballages recyclables-papiers, titulaire VEOLIA
 - Lot 2 : tri des emballages recyclables- papiers, titulaire PAPREC, centre de tri TRIVALO 69 à Chassieu
- Mise en place des horaires été sur le site de la déchèterie pendant la période estivale :
 - Du 1^{er} juillet au 31 août : 7h30-15h en continu

2 Les différentes collectes et type de déchets

2.1 Collecte des ordures ménagères

2.1.1 Définition

Les ordures ménagères se définissent comme étant les déchets produits par les ménages. Les ordures ménagères résiduelles résultent de l'extraction des déchets des collectes sélectives (emballages ménagers recyclables et journaux-magazines) de la part des ordures ménagères brutes. Or certains déchets sont interdits à la collecte :

- Les déchets liquides (huile de vidange, produits chimiques ...)
- Les déchets toxiques (peintures, solvants, aérosols, batteries ...)
- Les déchets de soins comportant des risques de contamination et les produits pharmaceutiques
- Les matières pulvérulentes (sciures, cendres, ciment ...)
- Les encombrants
- Les gravats
- Les déchets verts
- Le polystyrène et plastique industriel
- (liste non exhaustive)

2.1.2 Organisation



L'ensemble de la population de la CCMP est desservi en porte à porte pour la collecte des ordures ménagères.

- La précollecte :

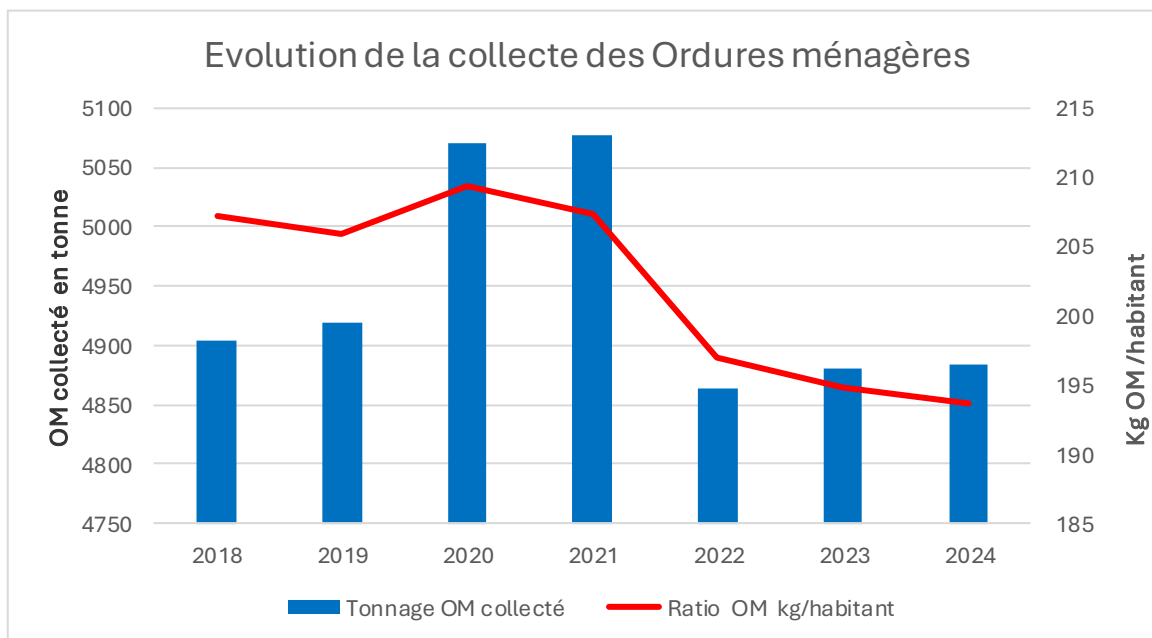
La CCMP fournit des bacs pucés (cuve et couvercle gris) pour la collecte des ordures ménagères. Le volume du bac dépend de la composition du foyer. La maintenance se fait en régie.

- La collecte :

La CCMP a fait le choix d'une collecte par un prestataire de service à la suite d'un marché public. L'entreprise retenue est Veolia. La CCMP prend aussi en charge les déchets professionnels (petites ou grandes entreprises, artisans, commerçants) qui sont considérés assimilés à des ordures ménagères. Ce service est rendu par 2 équipes de Veolia, composées d'un chauffeur et d'un ripeur. Une fois collectées, celles-ci sont déchargées sur le quai de transfert de La Boisse, gérée par Organom. La fréquence de collecte est d'une à deux fois par semaine selon les secteurs. (Annexe 1).

2.1.3 Les résultats

En 2024, 4883.58 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire soit 193.72 kg/habitant/an. (Calculé avec la population totale, 25 209 habitants). Une baisse de 1.09 kg/habitant est constatée par rapport à 2023.



2.1.4 Le traitement

La CCMP adhère au syndicat de traitement, ORGANOM, qui gère le traitement des ordures ménagères. Depuis 2018, celles-ci sont méthanisées dans l'usine de Tri-Méthanisation-Biologique OVADE. 47.32 % des tonnages entrants sont valorisés en compost et 52.68 % sont enfouis dans le Centre d'enfouissement d'Organom localisé à Viriat.

2.2 Collecte des emballages ménagers recyclables et journaux-magazines

2.2.1 Définition

Il s'agit des emballages recyclables que l'utilisateur a trié et déposé en vrac dans les bacs jaunes : emballages cartons, bouteilles, flacons, barquette et films en plastique, briques alimentaires, boîtes acier et aluminium, papiers et journaux-magazines. Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les emballages se trient.

2.2.2 Organisation



➤ La précollecte :

La collecte des emballages ménagers et papiers se fait dans des bacs pucés à couvercle jaune.

➤ La collecte :

La collecte des emballages recyclables et papier est réalisée en porte à porte sur la totalité du territoire depuis décembre 2009. Comme pour la collecte des ordures ménagères, la CCMP a fait le choix de prendre un prestataire de service. L'entreprise retenue est Veolia. Ce service est rendu par 1 équipe, composée d'un chauffeur et d'un ripeur.

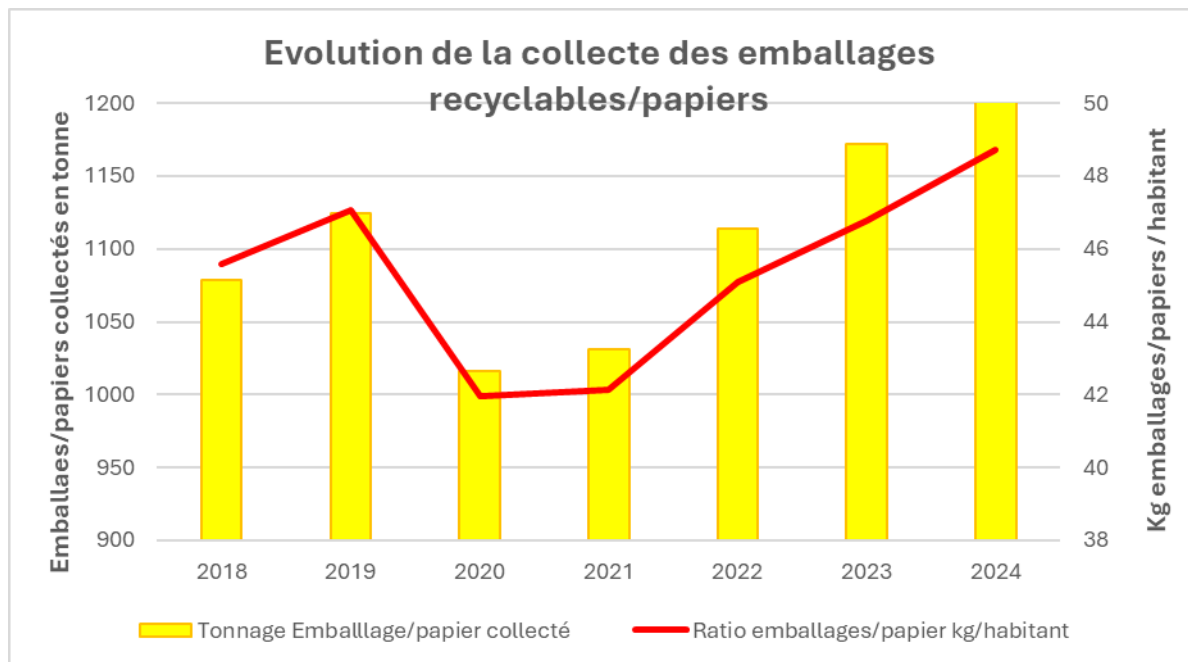
En 2024, 1227.82 tonnes d'emballages recyclables et journaux-magazines ont été collectées (collecte en porte à porte + déchèterie) sur l'ensemble du territoire soit 48.71 /habitant/an. (Dont 63 tonnes de papiers directement collectés en déchèterie)

La collecte du tri a lieu une fois tous les 15 jours chez les particuliers vivant en zone pavillonnaire et petits collectifs et 1 fois par semaine pour certains gros collectifs.

Les tonnages papiers collectés en déchèterie sont comptabilisés dans cette collecte car on ne peut pas ensuite différencier le papier provenant de la déchèterie et ceux du bac jaune lors de leur recyclage.

2.2.3 Résultats

L'augmentation des tonnages depuis 2021 sont la conséquence de la mise en place des Extensions de Consigne de Tri imposé par CITEO et de l'implication des habitants au geste de tri.



Tonnage trié et expédié en centre de recyclage ou de valorisation

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Acier	23,12	30,5	22,36	39,15	32.31	40.78	38.44
Aluminium	-	1	2,86	7,64	7	10.00	5.03
Aluminium souple						13.98	0
Cartonnettes (PCNC)	133,31	307	161,64	396,70	325.48	397.48	331.77
Briques alimentaires	6,77	9,79	15,93	24,45	18.31	15.18	13.33
Flacons et bouteilles PET clair	29,56	36,02	28,82	82,61	61.91	57.48	68.70
Flacons et bouteilles PET foncé	10	22,12	5,56	12,05	12	29.34	-
Flacons Pehd	26,04	18,08	13,37	53,76	18.72	29.34	15.64
Plastique PP (PolyPropylène)						19.64	13.58
Journaux et magazines	354,25	77,7	355,6	355,16	243.50	218.64	150.50
Gros de Magasin (autres papiers)	104,06	111,22	176,2	49,79	21.24	-	-
Flux développement souple					9.50	31.14	30.58
Flux développement Rigide						25.83	56.46
Refus	241,31	212.08	291,25	213,12	286.26	218.06	308.86
Total	928,42	825.51	1073,59	1234,43	1039.23	1077.55	1035.88

2.2.4 Traitement des matériaux

Après la collecte, les emballages recyclables sont directement transportés jusqu'au centre de tri TRIVALO 69 situé à Chassieu pour être triés avant d'être expédiés vers les différentes filières. Ces filières sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Matériau	Repreneur
Acier	Arcelor Mittal
Aluminium	Regeal Affimet
Brique alimentaire (sorte 5.03 ou ELA ou PCC)	Revipac
Papier ; journaux magazines (sorte 1.11)	Paprec
Plastique (PET et PEHD, films PE)	Valorplast
Plastique flux développement	CITEO
Carton type 1.05	Revipac

2.3 Collecte des emballages en verre

2.3.1 Définition

Les déchets acceptés dans les bornes à verre sont :

- ✓ Les pots en verre,
- ✓ Les bouteilles en verre,
- ✓ Les bocaux de conserve en verre,

Les déchets interdits à la collecte dans les bornes sont :

- Les pots de fleurs,
- ✓ Les ampoules,
- ✓ Les vitres,
- ✓ Les bouchons et couvercles,
- ✓ La vaisselle, la faïence, la porcelaine

2.3.2 Organisation

La collecte du verre est réalisée en points d'apport volontaire, et est gérée par la société Guérin. Les conteneurs sont vidés selon une tournée établie en fonction du taux de remplissage. La CCMP dispose de 65 conteneurs répartis sur l'ensemble de son territoire. (Annexe 4 : localisation des PAV)

2.3.3 Résultats et traitement

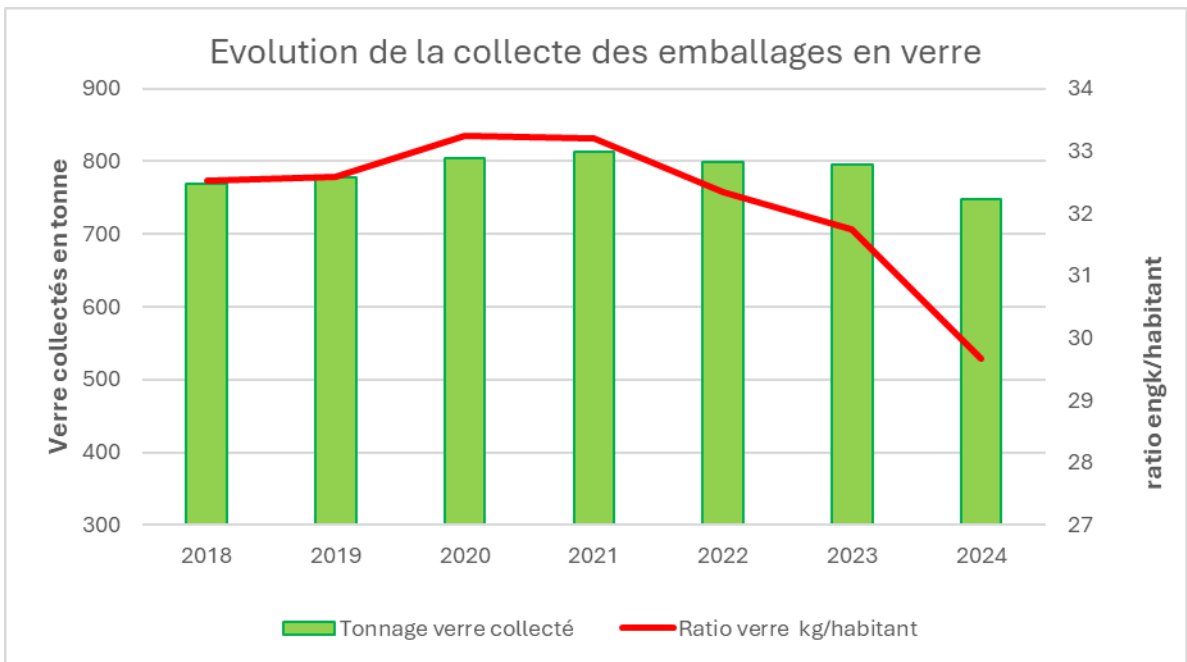
En 2024, 747.75 tonnes de verre ont été collectées sur le territoire soit 29.66 kg/hab/an. La société Guérin transporte le verre directement chez le repreneur IPAQ à Lavilledieu afin qu'il soit recyclé. Après des années d'augmentation, on constate une légère baisse des tonnages depuis 2022. Des communes ont fait le choix de retirer des points d'apports en raison des nuisances, et certains points ont été non accessibles pendant quelques mois en raison de travaux. De, plus, les emballages en verre diminuent sur le marché de la consommation au profit des emballages en plastique, plus légers.

Collecte verre « spécial » ; porcelaine, verre cassé



Des bacs spéciaux verre cassés /porcelaines ont été installés sur certains points de collecte. L'objectif est de capter les « intrus » comme par exemple les verres de table, la porcelaine, jetés régulièrement dans les conteneurs et qui polluent le gisement.

Ces bacs sont vidés chaque semaine par notre agent technique, qui prend soin auparavant de les peser. Ces déchets sont ensuite redirigés dans la benne gravât de la déchèterie : 4.8 tonnes ont ainsi été collectées.



2.4 La déchèterie

2.4.1 Définition

La déchèterie est un espace clos et gardienné mis à la disposition des habitants pour qu'ils y déposent les déchets qui ne peuvent pas être ramassés lors de la collecte des ordures ménagères.

2.4.2 Organisation

La CCMP gère 1 déchèterie située dans la zone industrielle de la Tuillière à Miribel. Le site a été ouvert en 1994 et s'étend sur une surface de 2 499 m². Le marché pour la gestion de la déchèterie a été renouvelé pour une période de 4 ans et a débuté le 1^{er} décembre 2021, Il a été décomposé en plusieurs lots répartis de la façon suivante :

	Prestataire du lot
lot n°1 : gardiennage et gestion du haut de quai (tassage)	SERNED
lot n°2 : Mise à disposition des bennes, collecte et traitement des déchets non dangereux	DBS
lot n° 3 : Mise à disposition des bennes, collecte et traitement des déchets dangereux	TRIADIS SERVICE

2.4.3 Accueil des usagers

L'accès de la déchèterie est réservé exclusivement aux administrés munis d'une carte d'accès. Celle-ci est à retirer dans les bureaux de la CCMP selon certaines conditions décrites ci-dessous.

	Particuliers, association et communes	Professionnels
Justificatifs à présenter pour avoir une carte d'accès	- pièce d'identité - justificatif de domicile de moins de 3 mois - Accès gratuit	- pièce d'identité - justificatif de domicile de moins de 3 mois - extrait de Kbis - carte grise - Accès payant

Tarif en vigueur

<ul style="list-style-type: none"> • véhicule léger/véhicule utilitaire dont le PTAC est inférieur ou égal à 2 tonnes • remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg 	Payant 1 passage = 10 euros
<ul style="list-style-type: none"> • véhicule utilitaire dont le PTAC est compris entre 2 tonnes et 3,5 tonnes et dont la hauteur est inférieure ou égale à 2,50 mètres et la longueur inférieure ou égale à 5 mètres • remorque dont le PTAC est supérieur à 500 kg et inférieur ou égal à 750 kg • remorque dont le PTAC ne peut être justifié par l'utilisateur 	Payant 1 passage = 20 euros

2.4.4 Nombre de passages

63 525 passages ont été enregistrés sur le site de la déchèterie en 2024. Il faut souligner que l'appareil d'enregistrement sur le site a été hors service régulièrement. Les données sont donc erronées et sous estimées.

Type de tiers	2024												Nombre d'utilisateurs	Total
	Mois Janvier	Mois Février	Mois Mars	Mois Avril	Mois Mai	Mois Juin	Mois Juillet	Mois Août	Mois Septembre	Mois Octobre	Mois Novembre	Mois Décembre		
PARTICULIER	2 667	3 849	5 252	5 411	5 236	4 304	5 761	6 555	5 661	6 660	5 266	3 909	7 045	60 531
PARTICULIER EXCEP	1	4	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	3	8
PROFESSIONNEL	101	118	134	132	116	138	142	92	117	160	141	115	121	1 506
SERV. TECH / ASSO	32	59	53	45	38	33	37	39	52	44	42	44	27	518
ST ILLIMITE	112	138	94	67	52	48	80	57	75	86	85	68	6	962
Total	2 913	4 168	5 534	5 655	5 442	4 523	6 020	6 745	5 905	6 950	5 534	4 136	7 201	63 525

2.4.5 Recette déchèterie

Le montant global des factures est 10 400 euros, le détail est le suivant :

- 1 790 euros pour la réédition des cartes perdues
- 8 610 euros pour le traitement des déchets des professionnels

- Evolution des recettes depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recette des professionnels (euros)	10 510	9 810	8 120	12140	10920	6250	8 610
Recette des rééditions de cartes (euros)	1 550	1 690	1 510	1480	1750	1740	1 790
Total (euros)	12 060	11 500	9 630	13620	12670	7 990	10 400

2.4.6 Horaire

Les horaires sont les suivants :

- Du 1^{er} novembre au 29 février :
 - Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00
 - Samedi : journée continue de 8h30-17h00
- Du 1^{er} mars au 30 juin :
 - Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-18h00
 - Samedi : journée continue de 8h30-18h00
- Du 1^{er} juillet au 31 août :
 - Du lundi au samedi : 7h30-15h00 sans interruption
- Du 1^{er} septembre au 31 octobre :
 - Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-18h00
 - Samedi : journée continue de 8h30-18h00

Remarque : les dépôts des professionnels sont interdits le samedi.

2.4.7 Déchets et volumes autorisés ou refusés+

Les apports autorisés sont limités selon les déchets, à l'exception des cartons dont le dépôt est illimité pour l'ensemble des usagers.

DECHETS ACCEPTÉS	VOLUME AUTORISÉ
- Gravats - Ferraille - Bois non traité - Plâtre - Objets encombrants ou non recyclables - DEEE	3 m3 / hebdomadaire
- Cartons	Sans limite dans la mesure d'un apport ménager, y compris pour les professionnels, administrations et associations
- Déchets végétaux	10 m3/ mois
- Batteries	2 batteries / an
- Piles	Usage domestique

- Pneus sans jante	4 pneus / an
- Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	10 litres/mois
- Huiles minérales	10 litres/an
- Huiles végétales	10 litres/an
- Déchets de soins à risques infectieux (non issus d'une activité professionnelle)	1 kg/mois

Déchets refusés :

- Les déchets putrescibles (à l'exception des déchets verts de jardin)
- Les cadavres d'animaux
- Les graisses et boues de station d'épuration,
- les déchets toxiques, explosifs ...

Cette liste n'est pas exhaustive, les agents de la déchèterie sont habilités à refuser des déchets qui, de par leur nature, leur forme, leur dimension, leur volume et leur quantité présenteraient un danger ou des sujétions techniques particulières.

2.4.8 Les résultats et traitement

Déchets	Quantités collectées en Tonnes							Nature du traitement
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Bois	714.1	761.88	664.6	449.88	641.26	878.89	744.80	Valorisation matière
Cartons	248.5	254.60	252.7	307.42	287.84	277.48	292.72	Valorisation matière
Papier	51.66	70.48	60.3	64.75	58.64	71.08	63.14	Valorisation matière
Déchets verts	1847.36	1893.32	1557.2	1959.34	1719.08	1829.86	2261.14	Valorisation matière
DEEE	160.5	173.28	161.6	177.02	161.146	163.19	168.38	Valorisation matière
Déchets ménagers spéciaux	32.69	31.29	32.02	35.11	30.236	25.05	24.41	Valorisation matière
Ferrailles	274.18	298.69	284.7	273.66	192.61	176.86	165.22	Valorisation matière
Gravats	1302.82	1257.94	1280	1568.98	1774.94	2024.88	1999.27	Valorisation matière
Huile minérale	5.4	5.13	4.86	6.71	5.14	5.95	6.21	Valorisation matière
Piles	1.01	1.96	1.6	1.76	1.38	1.47	1.6	Valorisation matière
Plâtre	97.8	123.04	122.10	144.00	225.87	227.72	196.98	Valorisation matière
Pneumatiques	Pas de pesée	Pas de pesée	Pas de pesée	Pas de pesée	Pas de pesée	Pas de pesée	Pas de pesée	Valorisation matière
Encombrants	887.16	889.04	859.5	873.08	1272.64	1602.46	1572.74	Enfouissement
Eco-mobilier			107.64	645.57	642.82	554.06	620.88	Valorisation matière
Fenêtres	45.58	37.14	40.3	42.70	58.18	49.90	51.72	Valorisation matière
Huile végétale	0.96	1.10	0.36	2.31	1.618	5.02	0.78	Valorisation matière
Cartouche d'encre / stylos	0.33	0.20	0.36	0.77	0.138	0.11	0.12	Valorisation matière
Lampes - néons	0.8	0.97	0.89	2.07	1.42		0.72	Valorisation matière

Batterie					3.23	0.56	0	Valorisation matière
Vêtements	63.91	63.16	52.60	58.71	67.49	72.94	72.80	Valorisation matière (ensemble des bornes)
Total	5734.76	5867.52	5485.87	6617.71	7148.7	7967.48	8243.63	

Dans l'ensemble les déchets verts, le bois, les gravats et les encombrants représentent la plus grande partie des flux.

2.4.9 Convention avec La CC Centre de Dombes

Une convention a été signée avec la Communauté de Communes de Centre Dombes dans le but de faciliter les habitants de Tramoyes à l'accès à une déchèterie.

Les Tramoyens doivent au préalable s'inscrire auprès de la CCCD pour obtenir un badge pour accéder à la déchèterie de St André de Corcy (10 passages /an sont autorisés par foyer)

Coût du partenariat : 9.00 euros / passage (pour mémoire, en 2023, cout du passage : 8.50 euros)

- 1824 passages en 2024 soit, 16 416 euros facturés.

3 Communication

Les informations et les activités de la CCMP ont été mises à jour régulièrement sur le site internet www.cc-miribel.fr

La communication écrite

- ✓ **Un calendrier de collecte** a été réalisé et distribué à l'ensemble des habitants afin de stipuler les jours et fréquences des différentes collectes.
- ✓ **Un guide du tri** a été réalisé et distribué lors de la remise des nouveaux bacs d'ordures ménagères et collecte sélective

3.1 Animations grand public

- 1 visite sur le centre de tri PAPREC (17 juin 2024)



Afin de sensibiliser les habitants au mode de traitement des emballages ménagers recyclables, la CCMP a organisé une visite du centre de TRIVALO 69 à Chassieu. Ces échanges ont été très riches en information et le public a pris conscience de l'importance de respecter les consignes de tri à la source.

- Evènements grand public

Date	Nom de l'évènement	Contexte	Lieu concerné	Personnes sensibilisées
30/04/2024	Sensibilisation Seniors	Quizz sur l'histoire des déchets pour les résidents	Résidence Séniors "Bon séjour"	16
03/10/2024	Forum des Aînés - SMB	Stands destinés aux seniors	Salle des Fêtes	44
13/10/2024	Neyrolande	Stand à l'entrée de la fête de Neyron	Salle polyvalente Francisque Payé	30
28/10/2024	Stand sensibilisation	Stand d'information sur le tri pour les résidents	Foyer du Trève	35

3.2 Sensibilisation Spécial élus

Le 31 janvier 2024, en partenariat avec Veolia et UP to Tri, les élus de la commission environnement ont été sensibilisés sur la gestion des déchets de la collectivité, ainsi que sur les consignes de tri.



Les élus ont visité, le site de DBS, notre prestataire en charge de la gestion du transport et traitement des déchets non dangereux de la déchèterie.





13 juin 2024, les élus ont visité l'usine PLASTIPACK, dédiée au recyclage des bouteilles en plastique



.2 Animations scolaires

L'animateur de prévention-tri des déchets organise régulièrement des animations scolaires auprès des écoles qui en font la demande.

Animations scolaires

ANIMATIONS 2024							
Date	Etablissement	Commune	Classes	Nb d'Interventions	Hr	Nbr d'enfants	Thèmes abordés
01-févr	École des Sources	Beynost	CE2	2	3	24	Tri-Recyclage
10/04/2024	Centre périscolaire GABI	Beynost	7-10 ans	2	3	26	Tri-Recyclage
21/05/2024	Lycée Saint Joseph	Miribel	1ère commerce	1	1	15	Trajet des déchets / Tri
19/11 + 26/11/2024	École Saint Joseph	Miribel	CP / CE1	4	6	50	Tri-Recyclage
26/11 + 03/12	École des Sources	Beynost	CE1 / CE2	2	3	20	Tri-Recyclage
29/11 + 06/12	École Pierre Racine	Neyron	CE2	2	3	21	Tri-Recyclage
03/12 + 10/12	École Pierre Racine	Neyron	CP / CE2	2	3	22	Tri + Papier

Visite des sites industriels pour les scolaires

Date	Etablissement	Commune	Classes	Elèves	Site visité
26/01/2024	Collège A.Franck	Miribel	5ème + 6ème SEGPA	30	ORGANOM
25/11/2024	Collège A.Franck	Miribel	5ème + 6ème SEGPA	30	ORGANOM
09/12/2024	Collège A.Franck	Miribel	5ème + 6ème SEGPA	30	PAPREC

4 Prévention

La CCMP est chargée de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées sur le territoire. Elle s'est engagée dans un plan de prévention sur la réduction de déchets et propose différentes actions.

4.1 Compostage domestique

Afin de réduire ce type de déchets, la CCMP propose 2 actions :

- Une vente de composteurs à tarif préférentiel de 30 euros, pour un composteur de 300 L
72 composteurs ont été vendus pour un montant total de 2160 euros.
- Une aide financière de 70 % du coût de l'achat, plafonnée à 70 euros TTC.
15 foyers ont profité de cette action. Pour un montant total de 897 euros TTC.

4.3 Couches lavables

Les couches jetables sont largement utilisées lors de l'arrivée d'un nouveau-né. Cependant, elles représentent une source de déchets considérable. On estime qu'elles représentent 40 % des déchets ménagers d'un foyer ayant un enfant entre 0 et 2 ans. Les textiles sanitaires (lingettes, protections hygiéniques, couches) représentent 5 % des déchets ménagers totaux selon l'Ademe.

Afin de réduire ce type de déchets, la CCMP propose 2 actions :

- un kit d'essai, composé de plusieurs modèles, afin d'essayer et de trouver le modèle adapté à son enfant,
- une aide financière pour les particuliers souhaitant acquérir des couches lavables pour leur enfant.
L'aide proposée est de 250 euros pour l'achat de 12 couches neuves

Nombre de subventions délivrées en 2024 : 1

Le montant total de subvention accordé est de 250 euros.

4.4 Broyeurs à végétaux

Le broyage des déchets verts présente en effet le double avantage de diminuer le volume des déchets produits et de permettre leur réemploi sous forme de paillage ou de compostage.

Le broyeur de végétaux va transformer les tailles de haies, broussailles, tiges sèches et branches mortes en une ressource précieuse pour le jardin. Les utilisations de ce broyat sont nombreuses :

- fin et bien défibré, il équilibrera et structurera un compost riche en matériaux verts azotés (déchets de cuisine)
- gros copeaux et peu défibré, il fera un paillage durable pour les allées, vivaces et arbres fruitiers
- broyats issus de feuillus fraîchement coupés seront intégrés directement dans la couche superficielle du sol

C'est aussi un bon moyen de réduire ses allers-retours en déchèterie.

La CCMP propose une aide financière de 40 % du coût de l'achat, plafonnée à 400 euros TTC.

En 2024, 15 broyeurs ont été subventionnés en achat. Le montant total de subvention accordé est de 2765 euros.

4.5 Campagne de broyage des végétaux chez les particuliers



Une campagne de broyage des végétaux a été proposée aux habitants à l'automne. Le particulier pouvait bénéficier gratuitement d'une heure de broyage à son domicile. Cette action avait un double objectif : réduire les apports de déchets verts en déchèterie et utiliser le broyat sur place comme paillage.

34 foyers ont profité de cette action.

Cette prestation a été réalisée par la Brigade nature de l'Ain pour un montant de 4940 euros. 350 m³ ont été broyés, ce qui représente l'évitement de 10 bennes de déchets verts sur le site de la déchèterie.

5 Financement du service

Le service est financé en partie par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et complété par le budget général.

5.1 Présentation de la méthode compta-coût

Depuis 2007, L'ADEME propose aux collectivités françaises un cadre commun d'expression des coûts du service public, par étape technique et par flux, cadre appelé « **la matrice** ».

L'ADEME propose également une méthode commune de calcul des coûts, sur la base des données comptables du compte administratif, méthode appelée « **ComptaCoût** ». Après une session de formation, les collectivités françaises peuvent ainsi renseigner leur matrice d'expression des coûts, puis les saisir dans une base de données commune, SINOE (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) qui permet d'élaborer un référentiel des coûts. La CCMP s'est engagé dans cette méthode en 2009. La matrice 2021 validée par les services agréés de l'ADEME.

La comparaison entre les collectivités se fait en coût aidé HT. La population renseignée est différente de celle de l'INSEE, les ratios calculés sont donc légèrement différents. Les collectivités sont comparées entre elle en fonction de leur type d'habitat

Lexique :

Coût complet : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (vente de matériaux et d'énergie...)

Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréés (CITEO ...)

TVA acquittée : charge nette de la TVA supportée par la collectivité

Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée

Coût imputé : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM ...)

Remarques

- Les coûts en € HT sont arrondis.
- Le coût de la collecte en déchèterie correspond au coût de gardiennage du site
- Coût hors gravât pour les € HT/tonne

5.2 Comparaison des ratios kg/hab et évolution

Ratios collectés en kg/hab./an	Total (DMA) hors gravats	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats
CC Miribel et du Plateau	504	190	29	48	237

Comparaison avec les données 2021

National	552	220	41	55	236
Ecart à la moyenne en kg/hab.	-48	-30	-12	-7	+1
Ecart à la moyenne en %	-9%	-14%	-29%	-13%	0%

Région AURA	540	224	39	45	232
Ecart à la moyenne en kg/hab.	-36	-34	-10	3	5
Ecart à la moyenne en %	-7%	-15%	-26%	7%	2%

Mixte urbain (2021)	541	225	31.	54	195
Ecart à la moyenne en kg/hab.	-37	-35	-2	-6	42
Ecart à la moyenne en %	-7%	-16%	-6%	-11%	22%

Les ratios du tri sont inférieurs aux ratios nationaux, même s'il s'améliore. Le service dispose uniquement d'un animateur prévention-tri et il ne peut pas absorber l'ensemble des demandes de sensibilisation. Les ratios de la déchèterie sont aussi supérieurs à la moyenne, cela s'explique par la fréquentation de la déchèterie par les professionnels.

Les ratios des OMR sont en dessous des ratios nationaux. Les actions de prévention et le contrôle qualité effectué avant le vidage des bacs ont un réel impact.

Evolution des ratios collectés (kg/ hab) sur la collectivité :

	TOTAL hors gravats	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables Hors verre	Déchèteries Hors gravats
2017	493.7	207.9	30.3	43.4	212
2018	461.9	205.9	32.3	45.3	178.4
2019	472.6	201.1	31.8	46	193.7
2020	447	206.5	32.8	38.9	168.8
2021	486	206	33	42	205
2022	497	193	32	44	228
2023	519	197	32	47	243
2024	504	190	29	48	237

5.3 Coût et financement du service public

Rappel : Coût aidé = coût total - recettes industrielles - soutiens Eco-organismes

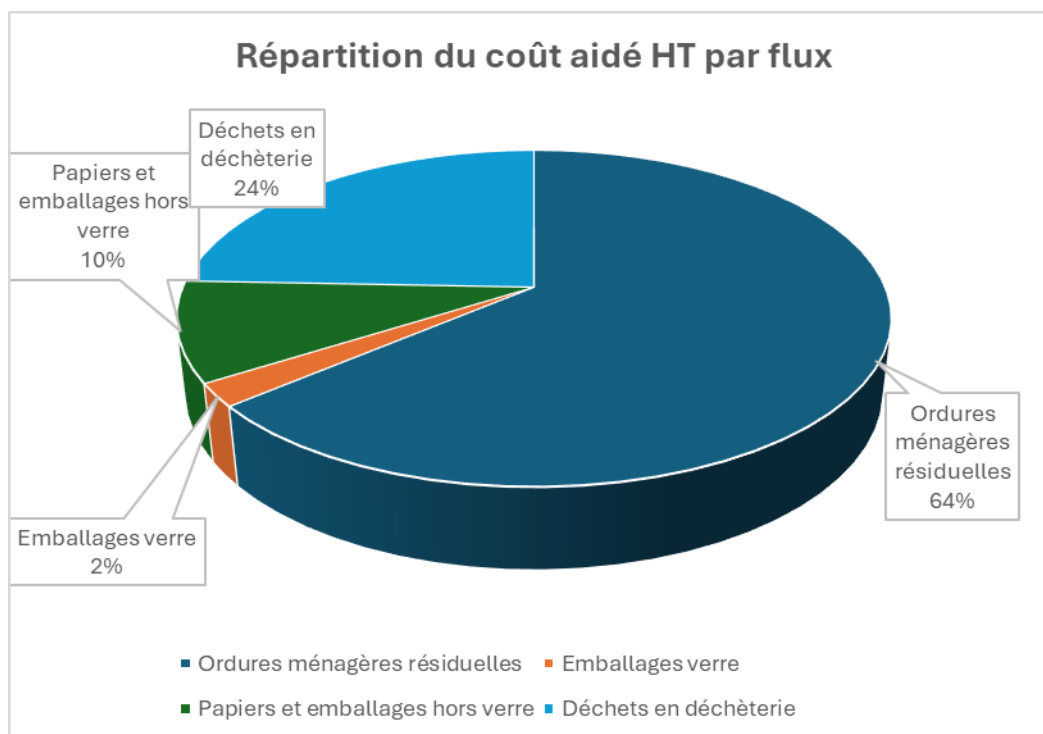
Coût aidé TTC	3 652 k€	144 €TTC/hab.
Contributions	3 253 k€	128 €TTC/hab.
Taux de couverture	89.1 %	
Sous financement	399 128 €	

La TEOM, principale source de financement du service, est inférieure au coût aidé TTC du service, le taux de couverture est de 89.1 %. Le budget est déficitaire.

5.4 Hiérarchisation des postes de charges

Hiérarchisation des charges	Charges HT	%	Ordre
Transfert/traitement des OMR	1 288 094 €	32,5%	1
Collecte des OMR	804 475 €	20,3%	2
Transport/traitement des Déchèteries	541 386 €	13,7%	3
Tri des recyclables hors verre	300 067 €	7,6%	4
Collecte des recyclables hors verre	279 649 €	7,1%	5
Collecte Déchèteries	240 084 €	6,1%	6
Total charges Pré-collecte	187 447 €	4,7%	7
Total Structure	180 287 €	4,5%	8
Total charges Communication	73 373 €	1,9%	9
Total charges collecte verre	37 252 €	0,9%	10
Total charges Prévention	31 498 €	0,8%	11

5.5 Répartition en % des coûts aidés selon les flux collectés



La gestion du flux des ordures ménagères représente 64 % du budget aidé. Un budget assez conséquent étant donné c'est le seul flux qui a peu de recette.

5.6 Coût HT par étapes techniques

- coût détaillé de la collecte, du transport, du tri, et du traitement

		Ordures ménagères résiduels	Verre	Recyclables hors verre	Déchèterie	Total
€HT	Précollecte	66 505	54 999	65 943		3 678 454
	Collecte	804 475	37 252	279 649	240 084	
	Transport	57 964			541 386	
	Traitement	1 230 130		300 067		
€HT/hab	Précollecte	2,6	2,1	2,6		143,0
	Collecte	31,3	1,5	10,9	9,3	
	Transport	2,3			21,0	
	Traitement	47,8		11,7		
€HT/tonne	Précollecte	14	74	54		1 219
	Collecte	165	50	228	39	
	Transport	12			89	
	Traitement	252		244		

5.7 Montant global et détaillé des recettes et des soutiens reçus d'organismes agréés déchets

		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables Hors verre	Déchèterie	Total
Industriels	Matériaux et autres produits et vente de produits d'énergie	183 920	15 097	98 069	13 398	310 484
Soutiens Sociétés agréés et aides	Eco-organisme et subvention	11 612	8 511,00	287 337,00	26 101	333 561

Les recettes sont dues :

- A la vente des matériaux issus du bac jaune (emballages et papiers), ainsi que du carton et ferraille de la déchèterie.
- Au soutien des principaux Eco-organismes :
 - CITEO, l'Eco-organisme gérant les emballages-papiers
 - Ecosystem, l'Eco-organisme gérant les DEEE
 - Ecomaison, l'Eco-organisme gérant la benne ameublement de la déchèterie
 - ECODDS, l'Eco-organisme gérant les déchets dangereux

5.8 Evolution du coût aidé tous flux confondus

		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables Hors verre	Déchèterie	Total
Coût aidé en €HT	2015	1 241 935	20 442	236 857	538 184	2 037 418
	2016	1 104 300	32 500	217 850	583 000	1 937 650
	2017	1 295 252	29 381	201 832	528 259	2 054 724
	2018	1 375 015	33 606	186 716	515 967	2 111 304
	2019	1 336 702	55 316	230 267	567 421	2 189 706
	2020	1 410 080	64 851	185 618	523 869	2 184 417
	2021	1 471 325	74 749	161 415	494 107	2 201 596
	2022	1 470 592	72 645	103 366	637 518	2 284 121
	2023	1 685 338	84 485	373 639	810 051	2 953 513
	2024	2 118 211	73 126	318 776	809 454	3 319 567
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables Hors verre	Déchèterie	Total
Coût aidé en €HT/hab.	2015	53	1	10	23	88
	2016	48,2	1,4	9,5	25,5	84,7
	2017	54,7	1,2	8,5	22,4	86,9
	2018	57,7	1,4	7,8	21,7	88,6
	2019	54,6	2,3	9,4	23,2	89,5
	2020	57,42	2,64	7,56	21,33	88,95
	2021	59,73	3,03	6,55	20,06	89,37
	2022	58,25	2,88	4,09	25,25	90,47
	2023	67,9	3,4	15,1	32,6	119,0
	2024	82,4	2,8	12,4	31,5	129,1
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables	Ordures ménagères résiduelles	Verre
Coût aidé en €HT/tonne	2015	274	36	265	131	201
	2016	232,7	45,9	213,8	116,2	168,7
	2017	269,7	42	201,5	117,6	186,9
	2018	280,4	43,7	173,1	121,4	191,9
	2019	271,7	71	204,8	119,7	189,4
	2020	278,09	80,58	194,22	126,37	199,0
	2021	289,78	91,95	156,53	98,2	183,92
	2022	302	91	93	111	182
	2023	345	106	319	135	230
	2024	434	98	260	133	256

On constate que le coût aidé augmente progressivement depuis 2015 (avec une baisse en 2016, qui s'explique par une baisse importante des tonnages Omr à cette même période).

5.9 Comparaison des coûts aidés en €/HT/habitant avec les valeurs de référence

Coûts aidés en €/HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables	Déchèterie
CC Miribel et du plateau	129,1	82,4	2,8	12,4	31,5
National 2021	98,0	55,0	2,0	11,0	31,0
Région Aura 2021	102,0	60,0	2,0	9,0	32,0
Mixte -urbain 2021	99,0	61,0	2,0	10,0	26,0

Les coûts de la gestion du service sont supérieurs aux coûts nationaux de référence. Cependant, les coûts de référence datent de 2021 et ne sont pas actualisés avec les fortes inflations que le service a subies. Il est donc difficile de comparer ces données.

6 Conclusion

Le budget du service gestion des déchets 2024 est déficitaire. Cela peut s'expliquer par deux facteurs

- la baisse des reventes des matériaux issus de la collecte sélective
- le nouveau marché de performance lié à la prestation de la collecte en porte à porte, qui comporte de nouvelles missions supplémentaires : accompagnement dans la sensibilisation à la gestion des déchets, véhicules de collecte supplémentaire dus à l'accroissement de la population, accompagnement pour limiter et optimiser les circuits de collecte et la qualité du tri des emballages

Le service subit aussi l'augmentation de la TGAP, taxe pour l'enfouissement des OMR et des encombrants. Il devient nécessaire de se fixer des objectifs de collecte et de prévention dans les années à venir pour maîtriser le budget.

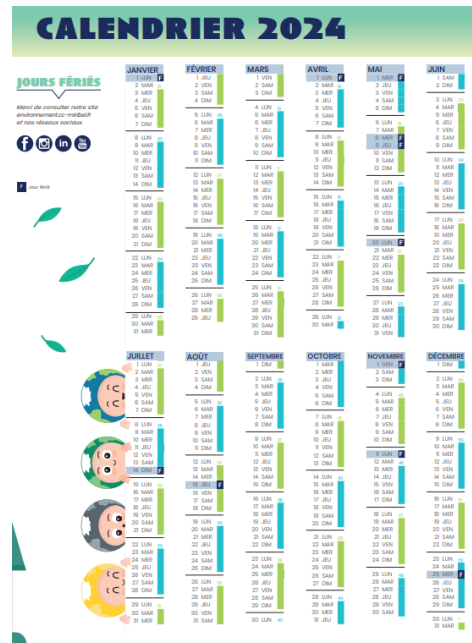
Annexe 1 : calendrier collecte



JOURS DE COLLECTE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
BEYNOST					
LES ÉCHETS (hors Zone Industrielle)					
Z.I. DES ÉCHETS					
MAS RILLIER					
MIRIBEL					
NEYRON					
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST					
TRAMOYES					
THIL					

Collecte des ordures ménagères
 Collecte du tri sélectif semaines vertes (semaines impaires)
 Collecte du tri sélectif semaines bleues (semaines paires)



Annexe 2 : Matrice 2024

Communauté de communes de Miribel et du Plateau (3889) - Matrice 2024

Coûts HT

Année 2024 Montants HT		Flux de déchets				Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie		
Ratio en kg collecté par habitant desservi		190	29	48	237		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		190	29	48	237	504	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	105 840	4 483	31 376	38 588	180 287
		Communication	35 600		27 147	10 626	73 373
		TOTAL Fonctionnelles	141 440	4 483	58 523	49 214	253 660
	Techniques	Prévention	13 229			18 269	31 498
		Collecte et pré-collecte					
		Pré-collecte	66 505	54 999	65 943		187 447
		Collecte	804 475	37 252	279 649	240 084	1 361 460
		TOTAL Collecte et pré-collecte	870 980	92 251	345 592	240 084	1 548 907
		Transfert/Transport	57 964				57 964
		Traitement des déchets non dangereux	1 230 130		300 067		1 530 197
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				13 209	13 209
		Autres charges					
		[REG] Traitement des déchets non dangereux - Transfert/Transport				528 177	528 177
	TOTAL Techniques	2 172 303	92 251	645 659	799 739	3 709 952	
TOTAL Charges (Ne comprend pas les		2 313 743	96 734	704 182	848 953	3 963 612	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	181 364,00				181 364,00
		Matériaux		15 097,00	97 403,00	11 788,00	124 288,00
		Autres produits	2 556,00		666,00	1 610,00	4 832,00
	TOTAL Industriels	183 920,00	15 097,00	98 069,00	13 398,00	310 484,00	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	10 186,00	8 511,00	287 337,00	25 489,00	331 523,00
Aides	Subventions de fonctionnement	1 426,00			612,00	2 038,00	
TOTAL Produits		195 532,00	23 608,00	385 406,00	39 499,00	644 045,00	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		216 836,00	2 783,00	34 491,00	77 956,00	332 066,00
	Financement déchets direct	TEOM	3 242 865,00				3 242 865,00
		Redevance spéciale & facturations usagers					
		Facturation à l'usager				9 640,00	9 640,00
		TOTAL Financement déchets direct	3 242 865,00	---	---	9 640,00	3 252 505,00
	Contribution des collectivités						
TOTAL Financement déchets		3 242 865,00	---	---	9 640,00	3 252 505,00	

Tableau de synthèse	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	2 313 743,00	96 734,00	704 182,00	848 953,00	3 963 612,00
Coût technique	2 129 823,00	81 637,00	606 113,00	835 555,00	3 653 128,00
Coût partagé	2 119 637,00	73 126,00	318 776,00	810 066,00	3 321 605,00
Coût aidé HT	2 118 211,00	73 126,00	318 776,00	809 454,00	3 319 567,00
TVA acquittée	216 836,00	2 783,00	34 491,00	77 956,00	332 066,00
Coût aidé TTC	2 335 047,00	75 909,00	353 267,00	887 410,00	3 651 633,00
Financement déchets					3 252 505,00

Annexe 3 : Matrice 2023

Année 2023 Montants HT			Flux de déchets				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			197	32	47	243	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			197	32	47	243	519
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	64 943	18 724	38 978	46 425	169 070
		Communication	8 922	5 725	7 364	5 325	27 336
		TOTAL Fonctionnelles	73 865	24 449	46 342	51 750	196 406
	Techniques	Prévention	19 357	1 667	2 334	11 682	35 040
		Collecte et pré-collecte					
		Pré-collecte	73 003	44 871	84 135		202 009
		Collecte	490 501	39 094	238 117	264 005	1 031 717
		TOTAL Collecte et pré-collecte	563 504	83 965	322 252	264 005	1 233 726
		Traitement des déchets non dangereux			309 517		309 517
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				22 869	22 869
		Autres charges				15 224	15 224
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux				488 121	488 121
	TOTAL Techniques	582 861	85 632	634 104	801 902	2 104 498	
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			656 726	110 081	680 446	853 652	2 300 904
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			1 041 000				1 041 000
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie					
		Matériaux		18 078	94 744	12 201	125 022
		Autres produits	5 891	338	3 069	3 502	12 800
		TOTAL Industriels	5 891	18 415	97 813	15 702	137 822
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	1 775	6 000	207 813	23 176	238 764
	Aides	Subventions de fonctionnement	4 722	1 181	1 181	4 722	11 806
TOTAL Produits			12 388	25 596	306 807	43 601	388 392
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		160 435	2 314	37 152	80 815	280 716
	Financement déchets direct	TEOM	1 763 033	90 995	390 864	847 394	3 092 286
		Redevance spéciale & facturations usagers				8 850	8 850
		TOTAL Financement déchets direct	1 763 033	90 995	390 864	856 244	3 101 136
	Contribution des collectivités						
TOTAL Financement déchets			1 763 033	90 995	390 864	856 244	3 101 136

Tableau de synthèse	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet		110 081	680 446	853 652	
Coût technique	1 691 836	91 665	582 633	837 949	3 204 083
Coût partagé	1 690 060	85 666	374 820	814 773	2 965 319
Coût aidé HT	1 685 338	84 485	373 639	810 051	2 953 513
TVA acquittée	160 435	2 314	37 152	80 815	280 716
Coût aidé TTC	1 845 773	86 799	410 791	890 866	3 234 229
Financement déchets					3 101 136

Annexe 4 : Matrice 2022

Année 2022 Montants HT			Flux de déchets				Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie		
Ratio en kg collecté par habitant desservi			193	32	44	228		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			193	32	44	228	497	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	58 487	17 138	32 826	37 329	145 780	
		Communication	14 127	5 526	12 270	5 310	37 233	
		TOTAL Fonctionnelles	72 614	22 664	45 096	42 639	183 013	
	Techniques	Prévention	8 056	1 618	2 265	4 184	16 123	
		Collecte et pré-collecte						
		Pré-collecte	61 410	44 150	57 002		162 562	
		Collecte	426 624	32 928	196 265	244 036	899 853	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	488 034	77 078	253 267	244 036	1 062 415	
		Traitement des déchets non dangereux			250 349		250 349	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				26 273	26 273	
		Autres charges				10 358	10 358	
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux				359 792	359 792	
		TOTAL Techniques	496 090	78 696	505 881	644 643	1 725 310	
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les			568 704	101 360	550 977	687 282	1 908 323
	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non			917 137				917 137
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie						
		Matériaux		17 523	169 150	26 421	213 094	
		Autres produits	13 655			2 151	15 806	
		TOTAL Industriels	13 655	17 523	169 150	28 572	228 900	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	1 594	11 192	278 461	21 192	312 439	
	Aides	Subventions de fonctionnement						
TOTAL Produits			15 249	28 715	447 611	49 764	541 339	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		137 240	3 417	46 491	67 502	254 650	
	Financement déchets direct	TEOM	1 846 762	90 703	115 216	800 590	2 853 271	
		Redevance spéciale & facturations usagers				12 580	12 580	
		TOTAL Financement déchets direct	1 846 762	90 703	115 216	813 170	2 865 851	
	Contribution des collectivités							
TOTAL Financement déchets			1 846 762	90 703	115 216	813 170	2 865 851	

Tableau de synthèse	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet		101 360	550 977	687 282	
Coût technique	1 472 186	83 837	381 827	658 710	2 596 560
Coût partagé	1 470 592	72 645	103 366	637 518	2 284 121
Coût aidé HT	1 470 592	72 645	103 366	637 518	2 284 121
TVA acquittée	137 240	3 417	46 491	67 502	254 650
Coût aidé TTC	1 607 832	76 062	149 857	705 020	2 538 771
Financement déchets					2 865 851

Annexe 5 : Matrice 2021

Communauté de communes de Miribel et du Plateau (3889) - Matrice 2021 Coûts agrégés HT

Année 2021 Montants HT			Flux des déchets				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			206	33	42	205	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			206	33	42	205	486
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	65 912,56	17 425,86	34 807,47	36 665,81	154 811,70
		Communication	6 052,06	4 616,36	25 399,25	3 662,23	39 729,90
		TOTAL Fonctionnelles	71 964,62	22 042,22	60 206,72	40 328,04	194 541,60
	Techniques	Prévention	10 879,73	1 538,25	2 153,55	6 125,10	20 696,63
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	68 740,68	43 329,20	64 647,54	---	176 717,42
		Collecte	409 231,30	31 785,92	196 293,51	208 056,97	845 367,70
		TOTAL Collecte et pré-collecte	477 971,98	75 115,12	260 941,05	208 056,97	1 022 085,12
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	232 814,99	---	232 814,99
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	18 937,09	18 937,09
		Autres charges	---	---	---	7 690,91	7 690,91
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	301 383,07	301 383,07
	TOTAL Techniques	488 851,71	76 653,37	495 909,59	542 193,14	1 603 607,81	
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			560 816,33	98 695,59	556 116,31	582 521,18	1 798 149,41
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			916 595,37	---	---	---	916 595,37
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---
		Matériaux	---	11 904,73	118 111,90	47 047,80	177 064,43
		Autres produits	2 899,00	---	---	3 496,20	6 395,20
	TOTAL Industriels	2 899,00	11 904,73	118 111,90	50 544,00	183 459,63	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	1 410,72	11 598,13	276 145,34	36 093,70	325 247,89
Aides	Subventions de fonctionnement	1 776,40	444,10	444,10	1 776,40	4 441,00	
TOTAL Produits			6 086,12	23 946,96	394 701,34	88 414,10	513 148,52
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		137 664,04	1 940,30	27 973,61	55 285,70	222 863,65
	Financement déchets direct	TEOM	1 943 613,18	101 932,75	39 964,27	652 712,80	2 738 223,00
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	10 440,00	10 440,00
		TOTAL Financement déchets direct	1 943 613,18	101 932,75	39 964,27	663 152,80	2 748 663,00
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---
TOTAL Financement déchets			1 943 613,18	101 932,75	39 964,27	663 152,80	2 748 663,00

Année 2021 Montants HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet		98 695,59	556 116,31	582 521,18	
Coût technique	1 474 512,70	86 790,86	438 004,41	531 977,18	2 531 285,15
Coût partagé	1 473 101,98	75 192,73	161 859,07	495 883,48	2 206 037,26
Coût aidé HT	1 471 325,58	74 748,63	161 414,97	494 107,08	2 201 596,26
TVA acquittée	137 664,04	1 940,30	27 973,61	55 285,70	222 863,65
Coût aidé TTC	1 608 989,62	76 688,93	189 388,58	549 392,78	2 424 459,91
Financement déchets					2 748 663,00

Annexe 6 : Matrice 2020

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (3889) - Matrice : Coûts agrégés en € HT

Année 2020 Montants HT			Flux des déchets				Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	77 935,79	17 907,59	36 038,15	47 616,09	179 497,62	
		Communication	8 012,53	5 311,25	13 071,61	4 772,28	31 167,67	
		TOTAL Fonctionnelles	85 948,32	23 218,84	49 109,76	52 388,37	210 665,29	
	Techniques	Prévention	9 117,19	1 142,70	1 599,78	2 107,89	13 967,56	
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	
		Pré-collecte	67 162,49	44 797,70	63 816,19	---	175 776,38	
		Collecte	401 043,82	31 301,43	191 290,57	188 020,85	811 656,67	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	468 206,31	76 099,13	255 106,76	188 020,85	987 433,05	
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	130 822,80	---	130 822,80	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	15 087,30	15 087,30	
		Autres charges	---	---	---	7 022,73	7 022,73	
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	852 342,98	---	---	326 521,04	1 178 864,02	
		TOTAL Techniques	1 329 666,48	77 241,83	387 529,34	538 759,81	2 333 197,46	
	TOTAL Charges			1 415 614,80	100 460,67	436 639,10	591 148,18	2 543 862,75
	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			---	---	---	---	---
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	17 224,26	59 423,33	24 672,48	101 320,07	
		Autres produits	1 624,00	---	---	696,00	2 320,00	
		TOTAL Industriels	1 624,00	17 224,26	59 423,33	25 368,48	103 640,07	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	1 080,23	17 678,00	190 890,29	39 080,17	248 728,69	
Aides	Subventions de fonctionnement	2 830,80	707,70	707,70	2 830,80	7 077,00		
TOTAL Produits			5 535,03	35 609,96	251 021,32	67 279,45	359 445,76	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		129 647,30	3 826,39	38 522,62	54 556,45	226 552,76	
	Financement déchets direct	TEOM	1 713 814,33	81 660,09	225 600,29	636 711,30	2 657 786,01	
		Redevance spéciale & facturations	---	---	---	9 530,00	9 530,00	
		TOTAL Financement déchets direct	1 713 814,33	81 660,09	225 600,29	646 241,30	2 667 316,01	
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	
TOTAL Financement déchets			1 713 814,33	81 660,09	225 600,29	646 241,30	2 667 316,01	

Année 2020 Montants HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	1 415 614,80	100 460,67	436 639,10	591 148,18	2 543 862,75
Coût technique	1 413 990,80	83 236,41	377 215,77	565 779,70	2 440 222,68
Coût partagé	1 412 910,57	65 558,41	186 325,48	526 699,53	2 191 493,99
Coût aidé HT	1 410 079,77	64 850,71	185 617,78	523 868,73	2 184 416,99
TVA acquittée	129 647,30	3 826,39	38 522,62	54 556,45	226 552,76
Coût aidé TTC	1 539 727,07	68 677,10	224 140,40	578 425,18	2 410 969,75
Financement déchets					2 667 316,01

Annexe 7 : Matrice 2019

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau-
Coûts agrégés en € HT

Année 2019 Montants en euro HT			Flux des déchets				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	78 854,92	17 076,32	38 183,18	51 231,94	185 346,36
		Communication	6 838,14	4 938,65	8 509,65	3 409,08	23 715,52
		TOTAL Fonctionnelles	85 713,06	22 014,97	46 692,83	54 641,02	209 061,88
	Techniques	Prévention	20 382,70	2 347,88	3 287,03	4 703,49	30 721,10
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	67 358,85	33 026,50	64 215,92	---	164 601,27
		Collecte	407 479,47	30 169,05	185 748,10	216 018,85	839 415,47
		TOTAL Collecte et pré-collecte	474 838,32	63 195,55	249 964,02	216 018,85	1 004 016,74
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	139 797,43	---	139 797,43
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	15 919,34	15 919,34
		Autres charges	---	---	---	7 272,73	7 272,73
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	325 846,85	325 846,85
		TOTAL Techniques	495 221,02	65 543,43	393 048,48	569 761,26	1 523 574,19
		TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)	580 934,08	87 558,40	439 741,31	624 402,28	1 732 636,07
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			758 907,07	---	---
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---
		Matériaux	---	18 866,73	52 888,44	27 073,91	98 829,08
		Autres produits	1 997,10	---	---	2 378,20	4 375,30
		TOTAL Industriels	1 997,10	18 866,73	52 888,44	29 452,11	103 204,38
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	1 141,49	13 375,57	156 585,35	27 528,60	198 631,01
Aides	Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---	
TOTAL Produits			3 138,59	32 242,30	209 473,79	56 980,71	301 835,39
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		122 626,66	3 135,05	34 720,17	57 475,61	217 957,49
	Contribution des usagers	TEOM	1 538 560,11	66 328,29	265 040,58	654 907,02	2 524 836,00
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	10 188,00	10 188,00
		TOTAL Contribution des usagers	1 538 560,11	66 328,29	265 040,58	665 095,02	2 535 024,00
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---
TOTAL Contributions			1 538 560,11	66 328,29	265 040,58	665 095,02	2 535 024,00

Année 2019 Montants en euro HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Coût complet		87 558,40	439 741,31	624 402,28	
Coût technique	1 337 844,05	68 691,67	386 852,87	594 950,17	2 388 338,76
Coût partagé	1 336 702,56	55 316,10	230 267,52	567 421,57	2 189 707,75
Coût aidé HT	1 336 702,56	55 316,10	230 267,52	567 421,57	2 189 707,75
TVA acquittée	122 626,66	3 135,05	34 720,17	57 475,61	217 957,49
Coût aidé TTC	1 459 329,22	58 451,15	264 987,69	624 897,18	2 407 665,24
Montant des contributions	1 538 560,11	66 328,29	265 040,58	665 095,02	2 535 024,00

Annexe 8 : Matrice 2018

Cc de Miribel et du Plateau (3889) - Matrice 2018
Coûts agrégés en € HT

Année 2018 Montants en euro HT		Flux des déchets				Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	70 700,81	4 498,18	21 645,36	30 707,48	127 551,83
		Communication	6 928,51	6 846,50	8 615,26	1 189,00	23 579,27
		TOTAL Fonctionnelles	77 629,32	11 344,68	30 260,62	31 896,48	151 131,10
	Techniques	Prévention	9 482,50	3 817,51	3 817,51	5 233,76	22 351,28
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	61 520,01	22 148,31	70 686,98	---	154 355,30
		Collecte	459 127,75	27 623,14	148 058,68	211 864,00	846 673,57
		TOTAL Collecte et pré-collecte	520 647,76	49 771,45	218 745,66	211 864,00	1 001 028,87
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	154 496,35	---	154 496,35
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	17 024,50	17 024,50
		Autres charges	---	---	---	9 212,50	9 212,50
		Transfert/Transport - [REG] Traitement des déchets non dangereux	772 328,90	---	---	304 675,86	1 077 004,76
	TOTAL Techniques	1 302 459,16	53 588,96	377 059,52	548 010,62	2 281 118,26	
	TOTAL Charges		1 380 088,48	64 933,64	407 320,14	579 907,10	2 432 249,36
	Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---
Matériaux			---	17 630,31	61 871,83	37 242,75	116 744,89
Autres produits			1 276,80	---	---	547,20	1 824,00
TOTAL Industriels			1 276,80	17 630,31	61 871,83	37 789,95	118 568,89
Soutien		Tous soutiens des sociétés agréées	3 796,43	13 697,56	158 731,39	26 150,57	202 375,95
Aides	Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---	
TOTAL Produits		5 073,23	31 327,87	220 603,22	63 940,52	320 944,84	
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		129 871,02	3 927,75	34 186,46	56 909,84	224 895,07
	Contribution des usagers	TEOM	1 558 869,63	48 854,66	229 012,37	590 835,33	2 427 571,99
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	8 420,00	8 420,00
		TOTAL Contribution des usagers	1 558 869,63	48 854,66	229 012,37	599 255,33	2 435 991,99
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---
TOTAL Contributions		1 558 869,63	48 854,66	229 012,37	599 255,33	2 435 991,99	

Année 2018 Montants en euro HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Coût complet	1 380 088,48	64 933,64	407 320,14	579 907,10	2 432 249,36
Coût technique	1 378 811,68	47 303,33	345 448,31	542 117,15	2 313 680,47
Coût partagé	1 375 015,25	33 605,77	186 716,92	515 966,58	2 111 304,52
Coût aidé HT	1 375 015,25	33 605,77	186 716,92	515 966,58	2 111 304,52
TVA acquittée	129 871,02	3 927,75	34 186,46	56 909,84	224 895,07
Coût aidé TTC	1 504 886,27	37 533,52	220 903,38	572 876,42	2 336 199,59
Montant des contributions	1 558 869,63	48 854,66	229 012,37	599 255,33	2 435 991,99

Annexe 9 Localisation des Points d'Apport Volontaire

Commune	Emplacement
BEYNOST	Mairie - parking de la Mairie
	Passage de l'espérance
	Rue Saint Pierre / espérance
	Chemin du Château du soleil
	Chemin de Grange Debout
	Gare
	Restaurant Buffalo
	Aire d'accueil Gens du Voyage
	Hôtel Lyon est
MIRIBEL	Rue de la Tuillière- déchèterie
	Rue Général Degoutte
	Avenue de la Gare
	Place de la République
	Quartier des Prés Célestins
	Avenue Henry Deschamps
	Rue des Garines
	Avenue de Saint Maurice
	Rue du Figuier - Parking Champion
	Quai du Rhône vers passerelle
	Ch. de Margnolas-Mas Rillier-cimetière
	Montée neuve
	Quartier du Trêve
	Rue de la Chapelle - Les Echets
	RD71-RD38-Les Ormes-Les Echets
	Gare des Echets- route de Strasbourg
	Route de Strasbourg
	Salle des Fêtes des Echets
NEYRON	Montée Neuve (dans virage)
	Chemin de Toulevet
	Chemin de la limite
	Rue de la Dombes
	Rue du Rhône
ST MAURICE DE BEYNOST	Quartier des Folliets Ouest
	Quartier des Folliets Est
	Avenue des écoles (parking derrière café)
	Rue des hirondelles
	Parking de covoiturage, chemin du Pilon
	Salle des fêtes
	Chemin de Thil
THIL	
	Emplacement parking du cimetière
	Chemin du Mas Durand
TRAMOYES	Parking salle des fêtes
	Chemin du bois vert- vers station épuration
	Rue du Mont Rozier